

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023
PROCES VERBAL



Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **jeudi 09 février 2023 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Secrétaire de séance
2. Adoption des procès-verbaux des 05/12/2022 et 23/01/2023
3. Conventions diverses
4. Contrats divers
5. Marché agence postale communale
6. Attribution des aisements
7. Adhésion CNVVF
8. Devis divers
9. Courriers et informations diverses
10. Questions diverses

Le Maire, Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **Jeudi 09 février 2023 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES - Bastien JAISSON - Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE - Olivier PETITFRERE.

Mesdames Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON - Pascalie LAUX - Ludivine RIVIERE - Annick THELIER

Absent excusé : Monsieur Laurent NICLOUX qui donne pouvoir à Monsieur Eric DEREGARD

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Monsieur Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

 **ADOPTIONS DES PROCES-VERBAUX DES 05/12/2022 et 23/01/2023**

Les procès-verbaux des séances des 05 décembre 2022 et 23 janvier 2023 sont adoptés à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 **DELIBERATION**

CONVENTIONS DIVERSES

Convention traiteur cantine : Monsieur le Maire présente la seconde évolution des tarifs de la cantine après celle déjà subie en juin 2022 (+ 14,38 % pour les repas école et + 14,99 % pour les repas hors période scolaire).

Ce qui représente les tarifs suivants : 4,36 € et 4,60 € HT soit 4,60 € TTC et 4,85 € TTC (une hausse de 5,82 % et 5,43 %). Cette hausse est donc en moyenne de 27,72 % en moins d'1 an pour un tarif de 5,00 € facturé aux familles et hausse de 11% de nos tarifs cantine en juin 2022.

Il propose donc, pour ne pas alourdir le budget des familles, de maintenir le tarif de 5,00 €. Celui-ci sera revu en décembre 2023 après un premier bilan financier du service « cantine ».

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Acceptent l'avenant n°2 à la convention de M. GROSSMANN Fabrice, traiteur, qui a pour objet la préparation, la fourniture et la livraison des repas nécessaires au service du restaurant scolaire de la commune de Lumes à compter du 2 janvier 2023 pour un montant de 4,36 € HT le repas en période de restauration scolaire et 4,60 € HT le repas le mercredi durant la période scolaire et durant les centres de loisirs hors période scolaire.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Convention transport services périscolaires et extrascolaires : Annick THELIER, Adjointe à l'enfance, présente cette convention pour les déplacements 2023 avec une hausse conséquente des tarifs. Monsieur le Maire précise par exemple : Charleville-Mézières de 98,00 € à 126,00 € (+ 28%) / Nouvion-sur-Meuse de 80,00 € à 187,00 € (+ 133,75%).

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention 2023 avec les CARS MEUNIER pour les différents déplacements dans le cadre des sorties des services périscolaires et extrascolaires organisées par la commune.



CONTRATS DIVERS

Contrat de dératisation : Monsieur le Maire présente le contrat annuel classique avec une dératisation du réseau d'égouts, de la station épuration, des bâtiments communaux, cour de jeux à raison de 2 visites par an. Ce contrat est conclu pour un an à compter du 30 janvier 2023. Pour un montant de 2 171,79 € contre 1 910,53 € en 2022 soit une hausse de 13,67 %.

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent à compter du 30/01/2023 le contrat annuel de dératisation auprès de la CAMDA pour un montant TTC de 2 171,79 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Secteurs concernés : Réseaux d'égouts - Station d'épuration – Lotissements – Atelier - Rue du Pont - Salle des Fêtes - Bâtiment associatif - Cour de jeux.

Contrat musique cérémonies patriotiques : Murielle AMBERT, Adjointe à l'animation, présente le contrat pour 4 cérémonies d'un montant de 900,00 € avec deux sorties majeures les 08 mai et 11 novembre.

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le contrat annuel 2023 de prestations musicales assurées par la Batterie Fanfare Aiglemontaise lors des cérémonies patriotiques pour un montant TTC de 900,00 € et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.



MARCHE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres de l'Agence 3 Arches, maître d'œuvre de ces travaux. Ce rapport a été présenté à Michaël JACQUES, Adjoint aux travaux et lui-même ce mardi 07 février.

Il précise que le principe de convocation de la commission « ouverture de pli » n'existe plus dans le cadre de passation de marché.

Les différents lots sont présentés avec l'estimation initiale et il est demandé aux élus de se prononcer sur la proposition de l'agence sur chacun des lots et la réalisation ou non des options. Une fois tous les lots passés en revue il est proposé la délibération suivante :

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent, après avoir pris connaissance du rapport des analyses des offres de l'agence 3 Arches, l'attribution des différents lots comme suit :

➤ Lot 1	Gros Œuvre-Démolitions	PIANTONI	6 890,00 € HT
➤ Lot 2	Menuiseries Extérieures Aluminium Serrurerie (pour le lot il a été choisi les trois options)	MAURANT	17 277,00 € HT
➤ Lot 3	Menuiseries intérieures Bois	LEMPEREUR	8 810,46 € HT
➤ Lot 4	Cloisons-Doublage-Faux plafonds Isolation	FACON PLATRE	5 470,00 € HT
➤ Lot 5	Electricité (Pour le lot il a été choisi les deux options)	SOKOLEC	15 663,00 € HT
➤ Lot 6	Chauffage-Climatisation (pour le lot il a été choisi l'unique option)	EVOLUTION	10 348,00 € HT
➤ Lot 7	Revêtement de sol dur	DG CORPOBAT	4 865,60 € HT
➤ Lot 8	Peinture	DG CORPOBAT	7 247,36 € HT
➤ Lot 9	Ameublement : pas de réponse : LOT DECLARE INFRUCTUEUX		

Le coût global de ces travaux est donc de 76 571,42 € HT (hors ameublement).

Pour rappel des subventions à hauteur de 68 350,00 € ont été obtenues et un montant total estimé en octobre 2021 à 84 500,00 €.

Pour le lot ameublement, le maître d'œuvre demande directement un devis à loBuro, notre fournisseur habituel.



ATTRIBUTION DES AISEMENTS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M Billy Bertrand signifiant sa cessation d'activité et de ce fait les aisements qu'il louait à la commune s'en trouvent libérés (surface d'environ 6 hectares).

Deux agriculteurs se sont positionnés sur ces derniers (lecture du courrier de M Dauchy et M Longuet).

Monsieur le Maire propose qu'un point soit fait sur ces aisements et d'en rediscuter lors d'un prochain conseil municipal.



ADHESION CNVVF

Monsieur le Maire précise que cette demande d'adhésion pour un montant de 175,00 € a lieu tous les ans. L'année dernière les élus étaient assez partagés puisque le vote avait recueilli : 6 pour, 3 contre et 6 abstentions. Parole est donnée à Eric Deregard pour la présentation de cette demande d'adhésion.

Eric DEREGARD, Adjoint au Cadre de Vie, indique que l'adhésion implique des droits et des devoirs.

- Droits : être labellisé (panneau à l'entrée du village et petite récompense).

- Devoirs : le jury régional devait passer en 2022, passage annulé à la demande d'Eric DEREGARD. Un seul report autorisé. En 2023, le rendez-vous est programmé entre le 26 juin et le 04 juillet. La date précise sera communiquée au Printemps. Il faudra :

- La présence de plusieurs élus
- La présence de l'employé chargé du fleurissement
- La constitution d'un dossier de présentation suivants plusieurs critères (créer de simples espaces fleuris ne suffit plus)
- Prévoir un circuit de visite et si possible un moyen de transport

En conclusion, il pense qu'il faudrait rediscuter de tout cela lorsque les travaux d'aménagement de la RD 33 seront terminés et donc de ne pas renouveler notre adhésion pour le moment car les contraintes lui paraissent trop importantes. Bien-sûr, nous continuerons de fleurir le village, de réaménager certains massifs, essayerons toujours d'améliorer le cadre de vie de nos habitants.

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur DEREGARD, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de mettre un terme à notre adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.



DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent les devis suivants :

- | | |
|---|------------|
| - Raccordement fibre Lotissement de La Corde : devis de la Société LOSANGE | 6 168,00 € |
| - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme : devis de la Société DELALOI | 1 908,00 € |

Cela permettra à la demande des futurs propriétaires de :

- Réaliser la forme de toiture souhaitée et pas seulement des toitures deux pans
- Réaliser des constructions R+1
- Ramener la limite de construction à 3 mètres au lieu de 4 mètres.

INFORMATIONS DIVERSES

Michaël JACQUES :

- les travaux du logement communal Rue des Ecoles sont en cours.
- une réunion de la commission des travaux et Cadre de Vie est programmée pour le jeudi 23 février.

Murielle AMBERT :

- de bons retours suite à la soirée repas cabaret du samedi 04 février dernier à la salle des fêtes. Elle remercie toutes les personnes présentes à l'organisation.

Monsieur le Maire remercie à son tour toutes les personnes qui sont présentes à toutes les manifestations communales passées et à venir. Un rythme d'une manifestation par mois à peu près est maintenant mis en place. La prochaine manifestation est la réalisation les 4 et 5 mars prochain à la salle des sports du 1^{er} salon des vins de l'Association FESTI LUMES (il remercie particulièrement Guillaume MALHERBE pour son travail sur ce salon). Toutes les personnes disponibles sont les bienvenues.

Eric DEREGARD :

- les travaux de la main courante au stade sont en cours.
- l'éco pâturage dans le parc du château a repris avec l'arrivée de 13 moutons à ce jour. Le prestataire souhaite mettre des agneaux mais le grillage est trop haut. Un devis a été demandé pour la création d'un espace public avec la pose de bancs et tables pour permettre de pénétrer dans le parc. Monsieur le Maire rappelle que le budget de fonctionnement sera très serré cette année et qu'il sera peut-être possible de faire effectuer ces travaux par les agents municipaux. Une ouverture des portes du parc pour les visiteurs est souhaitée pour la fin du printemps.

- les travaux de réfection des jeux au lumaparc devraient bientôt être effectués (devis de la Société IMAJ de 2022 sans augmentation). Il faudra prévoir la réfection de la pelouse après ces travaux.
- les demandes de devis pour le budget 2023 sont en cours avec entre autres :
 - o L'achat de matériel pour le personnel technique
 - o le désherbage du cimetière et du terrain stabilisé qui augmente de 40 % mais il faut les maintenir propre
 - o les plantations de printemps (augmentation de 7 %)
 - o des devis pour le massif de l'entrée du village seront présentés à la réunion de la commission
- il informe également les élus avoir eu de bons échos de la réalisation de la gazette annuelle.

Olivier PETITFRERE :

- courrier du SDIS concernant la vérification des points d'Eau Incendie pour l'année 2022
- courrier de la FDEA concernant l'évolution des tarifs d'électricité : stabilité pour 2023 après une hausse de 35 % en 2022 sauf pour l'éclairage public qui augmentera de 16 % en 2023.
- compte-rendu de la CLECT : attribution de compensations inchangée à hauteur de 457 586,00 € et bilan de la compétence GEPU
- problème de voisinage entre Mme/M. Fétrot et Mme/M. Sansoin pour un arbre en limite de propriété
- retour de la sous-commission départementale d'accessibilité pour les travaux de l'agence postale communale : avis favorable sans restriction
- versement d'une aide au bon fonctionnement (ouverture du centre aéré au mois août) de la CAF des Ardennes d'un montant de 3 200 euros
- Le partage de la taxe d'aménagement est supprimé pour 2023.

COURRIERS DIVERS

- remerciements de :
 - o Mme Régine THIERY pour le colis de fin d'année
 - o M. Jean-Claude DUPONT pour l'attention à l'occasion de son anniversaire
 - o l'Association Avicole des Balcons de Meuse pour la subvention exceptionnelle versée à l'occasion de leur exposition d'octobre dernier à la salle des fêtes de Lumes
- remerciements pour l'attention à l'occasion de leur anniversaire et présentation des vœux de :
 - o M. Jean-Claude HUREAUX
 - o Mme/M. PETIT
- remerciements pour le colis de fin d'année et présentation des vœux de :
 - o M. Claude POTET
 - o Mme/M. THUOT
 - o Mme Josie REITER
 - o Mme Bernadette LAURENT
 - o Mme Marie-Antoinette FALLOT
- présentation des vœux de :
 - o L'équipe ZUMFIT PASSION
 - o Mme/M. BOROWY
 - o Mme/M. MACHET
 - o Association LISA
 - o Mme/M. ROBINET
 - o Mme BRAZ et M. HURPET du café des sports
- de la prise de commandement du Lieutenant BOQUIEN à la communauté de brigades de Vrigne aux Bois
- de la lettre de préavis de M. Cédric GREGOIRE, locataire d'un logement communal à l'étage de l'école maternelle

- courrier d'une habitante du Ruit des Fourneaux concernant les problèmes de stationnement. Une réponse du lotisseur Espace Habitat lui a été adressée indiquant que seul le civisme et le savoir-vivre de chacun permettront de désamorcer cette situation.
- courrier d'une autre habitante de ce lotissement concernant la vitesse. Monsieur le Maire indique que le dossier sur la sécurisation du village est en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pol LEDOCQ

- demande à Monsieur le Maire de rapporter aux membres présents leur entrevue avec le rédacteur en chef adjoint de l'Ardennais concernant la parution des articles de Mme Nathalie MOGLIA, correspondante du journal. Fonctionnement : article plus au moins grand, pas de rétrospective, faire vivre le moment présent.
- signale de nouveau la vitesse excessive des voitures qui se rendent à la crèche par la Rue de l'Eglise
- demande s'il y a une date de mise en service de la vidéo protection. Monsieur le Maire indique qu'il y a encore quelques caméras à installer.

Anne-Elisabeth DUEZ

- la chasse à l'œuf pourra-t-elle avoir lieu dans le parc du château cette année avec l'installation des moutons et des clôtures ? Monsieur le maire indique qu'il y aura bien une chasse à l'œuf dans le parc.

Annick THELIER

- demande s'il est possible de faire installer un distributeur automatique de tickets à la halte SNCF de Lumes ? Actuellement, les personnes utilisant le train doivent aller chercher les billets à Novion sur Meuse ou chercher un contrôleur dans les wagons. Monsieur le Maire se charge de contacter la SNCF.
- demande que le chauffage soit baissé dans le bâtiment de la bibliothèque.

Suspension de séance de 22 H 56 à 22 H 59.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 00.

Le Secrétaire de séance


Eric DEREGARD



Le Maire,


Olivier PETITFRERE